

Le télétravail à temps complet a chuté drastiquement en juin

Selon la dernière enquête de la direction de la recherche du ministère du Travail, 4% des salariés seulement étaient en télétravail à temps complet en juin. Après un an et demi de pandémie, les Français et les Françaises ne sont plus réticents à revenir au bureau.

Temps de lecture : minute

30 juillet 2021

Après le télétravail imposé à temps complet et l'instauration d'un retour progressif dans les bureaux, le retour à la normal serait-il enfin arrivé ? S'il est encore difficile d'avoir un avis tranché sur la question en raison du variant Delta, la dernière étude réalisée par la Dares, la direction de la recherche du ministère du Travail, montre que le recours au télétravail se réduit dans les entreprises.

Au mois de juin, un peu moins d'un quart des salariés français ont eu recours au télétravail au moins un jour, 2 points de moins qu'en mai et 4 de moins qu'en avril. Dans la majorité des cas (57%), les Français ont pu télétravailler l'ont fait 2 à 4 jours par semaine. Seuls 4% d'entre eux ont pu télétravailler à temps plein après 8% en mai et 10% en avril.



À lire aussi

[Témoignage] Le coworking, une mutation qui va changer la définition du travail

Ces résultats dépendent à la fois de la taille de l'entreprise mais aussi des secteurs d'activité. On remarque ainsi que les entreprises de plus de 250 collaborateurs sont beaucoup plus flexibles sur l'instauration du télétravail, de même que celles travaillant dans le domaine de la communication et de l'information, les services financiers et l'assurance, les activités immobilières ou encore les services aux entreprises. A contrario - et sans surprise - les activités liées à l'agriculture et au bâtiment - sont beaucoup moins concernées.

Globalement, les salariés ne craignent pas le retour sur site. Fin juin, 8% des entreprises seulement rencontraient des difficultés liées au retour en présentiel, du fait notamment de réticences ou de refus de certains salariés. Un phénomène que l'on retrouve particulièrement dans la communication et l'information (36%) et les services aux entreprises

(16%).

Encadrer la pratique pour la faciliter

Pour faciliter la poursuite du télétravail, certaines entreprises ont décidé d'encadrer la pratique à partir du 9 juin et le troisième déconfinement. Mais là encore, les disparités sont très nettes. Parmi toutes les entreprises ayant autorisé le télétravail en juin, seule la moitié ont choisi de mettre en place des règles. Plus l'entreprise a une taille importante (plus 500 salariés), plus elle prend des mesures pour organiser et faciliter la pratique. À l'inverse, les structures de moins de 20 salariés n'en font pas une priorité.

Dans 22% des cas seulement, quelque soit la typologie des sociétés, cet encadrement fait l'objet d'un accord avec les instances représentatives des salariés. Ce qui se comprend aisément dans les petites structures où celles-ci ne sont pas obligatoires.

À plus long terme, le télétravail à temps partiel pourrait néanmoins s'installer dans le paysage puisque 30% des entreprises disent envisager d'encadrer la pratique à l'avenir contre 39% qui répondent négativement et 31% qui ne savent pas encore. La disparition du bureau n'est pas pour demain donc mais sa fonction pourrait bien évoluer comme l'imagine le sociologue Bruno Marzloff.